



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2023

N° 2023/09-39

**COMMUNICATION AU CONSEIL DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE- EXERCICE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI VING CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Jean-Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY représentée par Frédéric LAFFORGUE

Philippe GUY représenté par Luisa PAPE

Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN

Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD

Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE

Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE

Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2023

N° 2023/09-39

COMMUNICATION AU CONSEIL DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE- EXERCICE 2022

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnaud-le-Lez, expose au conseil :

En application des dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au conseil les rapports annuels des délégués de service public de Montpellier Méditerranée Métropole, exercice 2022, ci-après cités.

En application des articles L.1411-13 et L.1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports sont mis à disposition du public du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 à l'hôtel de ville.

| Equipement / Service | Délégué |
|---|--|
| Corum-Palais des Congrès-Opéra et Zénith Sud | Groupement SAEML MONTPELLIER EVENTS / SAEML TaM |
| Service extérieur des pompes funèbres et du crématorium | SAEML SFMA |
| Marché d'Intérêt National | SAEML SOMIMON |
| Planet Ocean Montpellier | SAS PLANETOCEANWORLD MONTPELLIER |
| Patinoire Vegapolis | SARL VM34000 (VERTMARINE) |
| Transports publics urbains | SPL TaM |
| Parcs de stationnement Foch-Préfecture/Marché aux fleurs et Arc-de-Triomphe | SA EFFIA |
| Parc de stationnement Antigone | SPL TaM |
| Parc de stationnement Comédie | SPL TaM |
| Parc de stationnement Europa | SPL TaM |
| Parc de stationnement Gambetta | SPL TaM |
| Parc de stationnement Nouveau Saint Roch | SPL TaM |
| Parc de stationnement Corum | SPL TaM |
| Parc de stationnement Peyrou-Pitot | SA INDIGO |
| Réseau Montpelliérain de Chaleur et de Froid | SAEML SERM |
| Concessions d'Electricité (7 contrats – 7 communes) | SA ENEDIS |
| Concession de Gaz (24 contrats – 30 communes) | SA GRDF |
| MAERA, Station de traitement des eaux usées | SCA VEOLIA Eau |
| Collecte des eaux usées des communes raccordées à MAERA | SCA VEOLIA Eau |
| Unité de méthanisation | AMETYST SAS AMETYST |

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la communication des rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2022.

Julien MIRO ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Frédéric LAFFORGUE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY représenté par Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER,

Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Clara BIANCO représentée par Marie Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE, Carine BARBIER, BURGUIERE Jacques, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre :

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 25 SEPTEMBRE 2023

LE MAIRE



Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.